



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 6 au 10 novembre 2017

POLITIQUE DE COHÉSION - LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE COHÉSION MISE EN PÉRIL DANS LES SCÉNARIOS ENVISAGÉS PAR LA COMMISSION DANS LES DISCUSSIONS SUR LE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL POST 2020 :

Le contenu du prochain cadre financier pluriannuel européen est actuellement discuté au sein de la Commission européenne. En raison du Brexit notamment la Commission songe à réduire l'enveloppe accordée à certaines politiques, donc la politique régionale européenne, ou politique de cohésion. Cette politique européenne qui représente la part du budget européen la plus importante trouve peu de soutien au sein des institutions européennes. La Commission a engagé une consultation interne pour la période post-2020 sur la base de trois scénarii de réduction budgétaire de la politique de cohésion par rapport au cadre financier 2014 – 2020. Le premier scénario de référence prévoit une réduction de 15% de l'enveloppe allouée actuellement à la politique de cohésion. Le deuxième scénario envisagé prévoit une baisse de 30%. Il existe enfin un scénario « statu quo » qui n'envisage aucun changement budgétaire pour la politique de cohésion par rapport à la période 2014 – 2020. Les services consultés sur ces scénarios devraient présenter leurs propositions d'ici à fin 2017. S'agissant du cas spécifique de l'application de la politique de cohésion dans les RUP, le Président de la Commission, M. Jean-Claude Juncker, a souligné lors de son intervention en Guyane le 27 octobre dernier, la nécessité du maintien de cette politique dans les RUP au-delà de 2020. Suivant la même logique de réduction budgétaire, la Commission envisage aussi de revoir à la baisse l'enveloppe certains programmes européens dans le domaine de l'emploi, notamment le FSE, le programme Erasmus + sur l'enseignement et la formation professionnelle,

l'Initiative pour l'emploi des jeunes, ou encore le programme de l'UE pour le changement social et l'innovation sociale (programme EaSI), suivant le même types de scénarios que ceux développés pour la politique de cohésion (réduction de 15% dans le scénario de référence, réduction de 30% dans le deuxième scénario, ou augmentation budgétaire de 5% dans le cas du scénario « statu quo »). En l'état actuel des choses, il semblerait que la Commission réfléchisse plus largement sur la durée du prochain cadre financier pluriannuel, hésitant entre 5, 7 ou 10 ans. Un CFP étalé sur 10 ans permettrait de développer des stratégies à plus long terme et laisserait la possibilité d'adapter les politiques après une période de 5 ans. La possibilité d'un CFP établi pour 5 ans est aussi sur la table et bien qu'étant considéré comme trop court par certains, permettrait aux programmes européens de rester stables sur deux ans et demi, pour ensuite être automatiquement prolongés ou amendés. La Commission devra présenter au printemps 2018 sa proposition pour le cadre financier pluriannuel post 2020.

BANANE – LE PÉROU EST LE TROISIEME PAYS Á DÉPASSER SON SEUIL DE DÉCLENCHEMENT POUR SES EXPORTATION VERS L'UE : Le Pérou est le troisième pays cette année, après le Guatemala et le Nicaragua, à avoir dépassé son volume de bananes exportées vers l'UE à tarif préférentiel. Il est ainsi arrivé à 107% de ce seuil (soit 100 000 tonnes) au 6 novembre. A la même date, le Guatemala est désormais à 134% de son seuil (soit 90 406 tonnes) et le Nicaragua à 323% de ce seuil (soit 43 555 tonnes). Les autres pays n'ont pas atteint leurs seuils. En particulier, l'Equateur, premier exportateur mondial de banane, est à 66% de son seuil de déclenchement soit 1,18 millions de tonnes (sur les 1,80 millions de tonnes qu'il peut exporter à tarif préférentiel). Une décision de la Commission européenne sur le Pérou est donc attendue, comme cela avait été le cas pour les deux autres pays ayant dépassé leur seuil. En effet, une fois ce volume dépassé, la Commission peut décider d'appliquer son mécanisme de stabilisation en suspendant temporairement les préférences commerciales. Ces dernières années, plusieurs pays ont dépassé les tonnages prévus sans déclencher de suspension de la part de la Commission, celle-ci avait en effet jugé que les niveaux atteints n'avaient pas eu d'effet sur les prix de vente sur le marché européen. Eurodom suit l'évolution des volumes et l'état du marché de près.

POLITIQUE COMMERCIALE - LES NÉGOCIATIONS INTER-INSTITUTIONNELLES SUR LA MODERNISATION DES INSTRUMENTS DE

DÉFENSE COMMERCIALE N'ABOUTISSENT PAS : Les instruments européens de défense commerciale visent à corriger les effets des pratiques commerciales déloyales dans les cas où les importations se font à des conditions susceptibles de fausser la concurrence internationale : il s'agit de procédures juridiques antidumping et antisubventions. Un projet de modernisation des IDC a été lancé par la Commission en 2013, et fait aujourd'hui l'objet de trilogues. Cette semaine encore la Commission, le Parlement et le Conseil se sont rencontrés pour discuter de cette question. A la mi –octobre le Parlement avait présenté une offre de compromis sur la modernisation des IDC qui contenait notamment des propositions sur les points clés du texte : la règle du droit moindre, la pré-divulgaration des enquêtes antidumping et antisubventions, ainsi que sur la question des remboursements des droits perçus lors des enquêtes de réexamen relatives à l'expiration de droits. Cette proposition n'a pas permis cette semaine d'arriver à un accord avec les autres institutions de l'Union. Le Conseil de son côté n'envisage pas de bouger sur les seuils qu'il soutient sur les dérogations possibles à la règle du droit moindre en cas de distorsions dans le coût des matières premières utilisées pour fabriquer les produits visés par les enquêtes. Le Conseil refuse aussi de reculer sur le délai de quatre semaines qu'il souhaite pour la pré-divulgaration des enquêtes, alors même que la Commission propose deux semaines et le Parlement européen, une semaine). Les discussions devront donc se poursuivre. Deux trilogues sont déjà fixés au 23 novembre et au 5 décembre.

L'ADOPTION DES MANDATS DE NEGOCIATION SUR L'ACCORD AVEC L'AUSTRALIE ET LA NOUVELLE ZELANDE REPOUSSEE : Une source diplomatique proche des négociations entre l'Union européenne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande a révélé ce jeudi que la validation des mandats proposés par la Commission européenne attendra le débat interne à l'UE tant à la Commission qu'au Parlement sur la nouvelle architecture des accords commerciaux. Cette nouvelle approche consiste à prévoir une séparation, dans les accords commerciaux, entre les chapitres relatifs aux aspects commerciaux, qui relèvent de la compétence exclusive de l'UE et qui pourraient être ratifiés rapidement par le Parlement européen et les gouvernements des pays de l'UE au Conseil, et ceux relatifs à l'investissement et à la protection des investissements, qui relèvent d'une compétence partagée entre l'UE et ses États membres et nécessitent l'approbation des parlements nationaux. Le Conseil discutera au plan technique de la nouvelle architecture des accords commerciaux de l'UE lors d'une réunion du comité chargé de la politique commerciale, le 24 novembre, puis la question devra être tranchée au niveau des ministres.

Pour ne pas reporter le règlement de cette question au niveau ministériel à une réunion du Conseil 'Commerce' au début de 2018 et, ainsi, ne pas ralentir le lancement des pourparlers avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, la France a suggéré que le débat soit porté à la réunion des ministres du Commerce de l'UE prévue en marge de la conférence ministérielle OMC de Buenos Aires, du 10 au 13 décembre.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 13 AU 17 NOVEMBRE 2017

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 13/11	Plenière (Strasbourg)			
Mardi 14/11	Plenière (Strasbourg)			
Mercredi 15/11	Plenière (Strasbourg)			
Judi 16/11	Plenière (Strasbourg)			
Vendredi 17/11				
Samedi 18/11				Journée Outre-Mer Développement (Palais Brogniart Paris)